



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides

Question écrite n° 3885

### Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les mesures de relance du textile présentées au Sénat le 17 juin 1993. Trente millions de francs seront alloués à l'aide à la modernisation et à l'innovation. Les industries textiles continuent, pour certaines sociétés d'informatique, leur principale clientèle. Si le champ d'application était plus élargi aux entreprises d'informatique, ces mesures permettraient donc une relance significative de l'investissement dans ce secteur. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Les subventions financières dont peuvent bénéficier les entreprises du secteur textile, dans le cadre de l'encadrement communautaire relatif à ce secteur, ont pour objectif majeur d'améliorer la compétitivité des entreprises à travers des projets innovants, qu'il s'agisse du processus de production, de la qualité des produits ou des relations amont-aval dans la filière. L'assiette de ces interventions peut tout naturellement prendre en compte les dépenses tant matérielles qu'immatérielles relatives au domaine de l'informatique qui d'ores et déjà joue un rôle prépondérant dans la modernisation et l'innovation de ce secteur. Le secteur textile est déjà largement pénétré par l'ensemble des produits issus de l'informatique. À titre d'illustration, une étude de « gestion productique dans la filière textile » est en cours ; elle vise à donner un éclaircissement pertinent aux fournisseurs et aux utilisateurs sur l'impact de ces moyens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolin Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3885

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2083

**Réponse publiée le :** 4 octobre 1993, page 3342